



Marché de Noël 2019



C'est avec plaisir que la Ville de Saint Germain du Puy vous accueille dans le monde féerique de son Marché de Noël, qu'elle organise pour la 2^{ème} fois dans son centre ville.

Nous souhaitons que votre participation à cet événement festif vous soit aussi profitable que possible et augure ainsi une bonne année 2020.

Pour pouvoir exposer lors du Marché de Noël, merci de bien vouloir remplir avec la plus grande précision le dossier de candidature ci-joint, le dater, le signer et joindre toutes les pièces demandées.

Votre candidature sera appréciée à partir de :

- l'originalité ou la qualité de vos produits,
- de photographies significatives présentant vos articles et illustrant les modalités de décoration de votre chalet, stand, autre...

La commission de sélections des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures de plusieurs exposants qui proposeraient un espace de vente comportant les mêmes produits.

Attention : les places sont limitées, la commission de sélections ne pourra peut-être pas, en fonction du nombre d'inscrits, accepter toutes les inscriptions. Elle se réserve le droit de choisir les dossiers refusés.

Dès que les candidatures auront été examinées, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant, qui vous parviendra dans la mesure du possible avant le 31 octobre 2019.



Saint Germain du Puy organise son Marché de Noël, le 30 novembre de 10h00 à 21h00 et le 1^{er} décembre de 10h00 à 18h00.

Cette manifestation aura lieu au centre ville sur la place de la Mairie et de l'Église.

Animations et restauration sur place.

INSCRIPTIONS

Tarifs :

- **100 € le chalet de 3 m x 4 m** (comprenant les deux jours d'expositions et l'électricité) avec une caution de 800 € qui vous sera restituée dès la fin de l'événement (toutes les dégradations causées aux structures, cloisons et sols par l'exposant seront évaluées par l'organisation et retenues sur le chèque de caution),
- **20 € emplacement pour barnums ouverts** (réservés à la restauration et à l'alimentaire),
- **20 € l'emplacement pour camion.**

Les candidatures seront validées à réception de la demande de participation accompagnée du règlement (encaissé au terme de l'événement), et des documents suivants :

- chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- chèque de caution d'un montant de 800 € pour les chalets, restitué à la fin de la manifestation,
- chèque de caution d'un montant de 100 € pour les forains,
- une copie du document certifiant l'inscription au registre du commerce ou une attestation de statut d'artiste libre,
- une copie de la carte nationale d'identité de la personne qui tient le stand.

INSTALLATION

L'installation des exposants se fera le samedi 30 novembre 2019 à partir de 7h00 et devra être terminée à 9h30.

Le démontage se fera impérativement à la fin de l'événement, soit le dimanche 1^{er} décembre à partir de 18h00.

Les exposants s'engagent à être présent sur le stand, à mettre en valeur les produits exposés.

RESPONSABILITÉ

Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec le plus grand soin, et devra être restitué propre et dans le même état de départ.

La ville ne répond pas des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux objets et au matériel exposé ou servant à exposer.

Les exposants seront tenus de se conformer aux instructions qui leurs sont données par les responsables. Ces derniers pourront prendre les décisions qui s'imposent dans tous les cas non prévus par ce règlement.

Tous non-respects de ce présent règlement ou aux décisions des responsables, pourra entraîner l'exclusion immédiate du marché de Noël sans restitution des sommes versées pour la réservation.

ASSURANCES

Les exposants doivent contracter une assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels causés à quiconque.

La commune décline toute responsabilité en cas d'intempérie ou catastrophe et des conséquences qui en suivraient.

Elle ne pourra, non plus, être tenue responsable de la qualité des produits exposés ou vendus.

Les exposants en signant leur demande, acceptent les prescriptions du présent règlement de la manifestation et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt du marché de Noël, par les responsables.



CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

Nom :
Produits :
Numéro de chalet :
Plaque d'immatriculation :
SIRET :
Date de réception dossier :

MARCHÉ DE NOËL DE SAINT GERMAIN DU PUY

Demande de participation à retourner avant le 31 octobre 2019

Nom ou raison sociale :

Nom de la personne tenant le stand :

Adresse :

Tel : Email :

Numéro de SIRET :

Plaque d'immatriculation :

Chalet bois : 100 Euros x =

Emplacement Barnum extérieur : 20 Euros / la table : x ... =
(réservé à l'alimentation)

Emplacement camion : 20 Euros =
(réservé à l'alimentation)

Total :

Produits exposés :

- IMPERATIF :**
- Chèque de réservation (à l'ordre du Trésor Public)
 - Chèque de caution d'un montant de 800 Euros
 - Copie de la Carte Nationale d'Identité

A retourner remplie intégralement et accompagné du règlement à :

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUY

Corine TRAORÉ

Rue Joliot Curie

18390 SAINT GERMAIN DU PUY

02 48 30 84 18

Mail : corine.traore@saintgermaindupuy.fr

Date et signature :